

PROGRAMME

Fasciste
CANADIEN

Le Parti
NATIONAL SOCIAL
CHRETIEN

JL

197

.P5

.P37

RESERVE

PROGRAMME

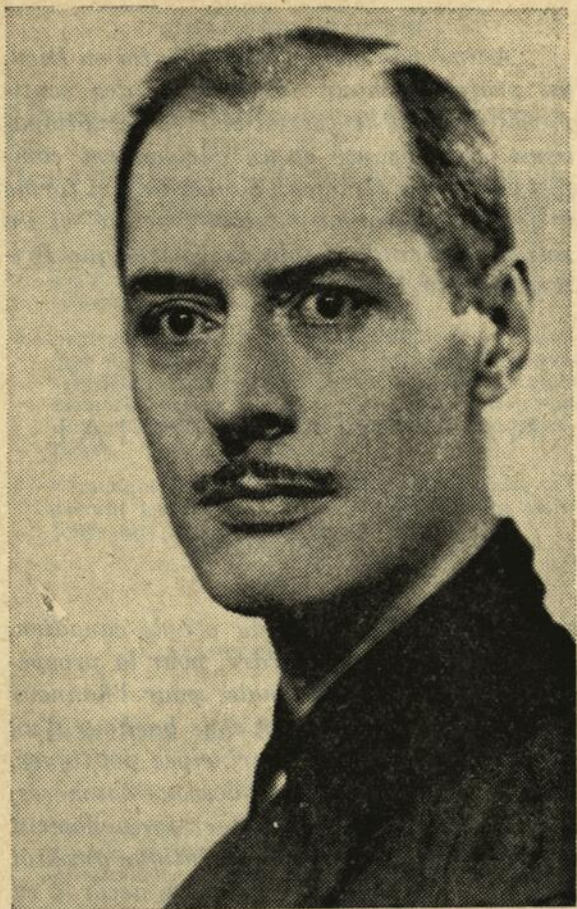


PARTI
NATIONAL SOCIAL
CHRETIEN
DU CANADA

Fondé en 1933

Casier Postal 2290 — Place d'Armes
MONTREAL

Centre des Ressources
Documentaires
Radio-Québec



ADRIEN ARCAND
Chef du Parti National Social Chrétien

RADIO-QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE

Animé par une inébranlable foi en Dieu, un profond amour du Canada, des sentiments ardents de patriotisme et de nationalisme, une loyauté et un dévouement complets envers le Gracieux Souverain qui forme le principe reconnu d'autorité active, et un respect entier de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, le

PARTI

NATIONAL SOCIAL
CHRETIEN

du CANADA

soumet à l'approbation du peuple canadien, pour le maintien de l'ordre, pour la prospérité, pour l'unité nationale, pour l'honneur national, pour le progrès et le bonheur d'un plus grand Canada, les principes politiques, économiques et sociaux ci-dessous énumérés, s'engageant solennellement et formellement à les mettre en application pratique aussitôt que l'électorat canadien lui aura accordé sa confiance.

15588

CHAPITRE PREMIER

Principes de Citoyenneté Nationale

- 1.—Au nom de l'unité nationale et du droit de disposer de nos affaires intérieures, nous voulons l'affirmation positive d'une citoyenneté canadienne.
- 2.—Seuls les citoyens canadiens pourront, en Canada, jouir des droits civiques positifs inhérents à la citoyenneté.
- 3.—Seuls pourront être citoyens canadiens les membres des deux grandes races qui forment, depuis son début, la population du Canada, et les autres membres aryens du reste de la population qui consentiront à s'identifier avec les deux races-mères.
- 4.—L'immigration future, qui ne devra être faite que suivant les besoins du Canada, devra être assujettie aux exigences ci-dessus affirmées.

CHAPITRE DEUXIEME

Principes de Politique Impériale

Ce chapitre ne comporte qu'un seul article :

- 1.—Nous voulons une participation immédiate plus grande et plus active aux intérêts de l'empire britannique, qui sont nos intérêts, sur une base de partenaires égaux et solidaires.

Principes Religieux Nationaux

Ce chapitre comporte les trois articles suivants :

- 1.—Le Parti National Social Chrétien veut que le Canada soit un pays officiellement et positivement chrétien, et que l'Etat agisse en conséquence dans toutes ses manifestations et législations, sans favoriser une confession religieuse plus qu'une autre, sans s'immiscer dans les organisations religieuses.
- 2.—L'Etat ne tolérera rien qui puisse attenter au christianisme ou diminuer le respect public dans lequel il doit être tenu.
- 3.—Les confessions religieuses non-chrétiennes seront tolérées pourvu qu'elles ne deviennent pas en conflit avec l'autorité de l'Etat, la sécurité du pays et le bien commun.

Section éducationnelle

- 1.—L'éducation primaire, secondaire et supérieure doit être chrétienne.
- 2.—L'éducation doit former des hommes de caractère, d'esprit patriotique, ayant le respect d'eux-mêmes, disciplinés et capables de comprendre la valeur du sacrifice.
- 3.—L'Etat devra coopérer au plein épanouissement des sciences et des beaux-arts basé sur un enseignement chrétien qui tiendra compte de la tradition canadienne.

Principes de Politique Sociale

- 1.—Le bien-être général est, au point de vue social, la loi suprême. Toujours, il doit primer le particulier.
- 2.—Tous les citoyens jouiront des mêmes droits et seront soumis aux mêmes devoirs.
- 3.—Le travail est un devoir social obligatoire pour tous. Quiconque, étant en état de travailler, refusera de se soumettre, à cette loi, sera défranchisé.
- 4.—L'Etat devra garantir le droit des citoyens de gagner leur vie en travaillant.
- 5.—Le lien qui unira tous les Canadiens sera le devoir commun de collaborer à la même oeuvre de progrès moral et matériel.
- 6.—Tout Canadien devra contribuer par son travail et son exemple à faire du Canada un pays où la justice et la probité seront en honneur.
- 7.—L'Etat se fera le soutien de la cellule familiale et le défenseur des droits de la famille, qui forme la base de la nation.
- 8.—L'Etat devra, par des lois d'hygiène, la multiplication des logements salubres et un maintien peu élevé du coût de la vie, voir à ce que la famille (principalement la famille ouvrière), jouisse des conditions élémentaires de bien-être et de santé physiques.
- 9.—Formation d'un organisme qui donnera à chaque citoyen le moyen d'assurer sa subsistance durant

sa vieillesse; tendre à faire de chacun un petit propriétaire qui pourra jouir de son gain honnêtement accumulé.

- 10.—Tous les travailleurs, manuels et intellectuels, devront être groupés dans des associations de leur profession particulières; ces associations devront être d'esprit national, d'inspiration nationale et de contrôle national.

CHAPITRE CINQUIEME

Principes de Politique Economique

Les principes économiques du Parti National Social Chrétien découlent logiquement et naturellement des principes sociaux que nous affirmons. Ils sont clairs et précis.

- 1.—Le P. N. S. C. veut une réforme économique fondamentale qui remplacera l'idéal de la production pour le profit par l'idéal de la production pour les besoins normaux du pays et du bien-être général.
- 2.—L'économie nationale doit pourvoir aux besoins de toutes les classes de consommateurs; elle doit assurer au capital réel un rendement raisonnable, et aux travailleurs de toutes sortes des salaires raisonnables.
- 3.—Le P.N.S.C. reconnaît le droit de propriété et la place sous la protection de l'Etat. (L'Etat pourra intervenir chaque fois que ce droit viendra en conflit avec le bien général ou l'autorité de l'Etat).

- 4.—Le P. N. S. C. reconnaît comme contraire et détrimentaire au bien public l'entassement démesuré des richesses entre les mains de quelques individus.
- 5.—Le P. N. S. C. reconnaît le droit de l'initiative privée, sauf dans les entreprises qui concernent exclusivement l'intérêt immédiat des collectivités, comme les entreprises dites d'utilité publique.
- 6.—Toutes les entreprises dites d'utilité publique, telles que chemins de fer, téléphone, télégraphe, radio, deviendront la propriété de l'Etat. (A ses groupes locaux, le P. N. S. C. recommande la provincialisation des usines de production hydro-électrique, de même que la municipalisation des aqueducs, services de distribution du gaz et de l'électricité, services de tramways et d'autobus).
- 7.—Le P. N. S. C. veut que, pour le bien de l'économie nationale, l'Etat assure le maintien d'une harmonieuse collaboration des petites, des moyennes et des grandes entreprises, dont l'autonomie devra être sauvegardée.
- 8.—Le P. N. S. C. exige que les usuriers, les profiteurs de toutes sortes et ceux qui, malhonnêtement et sans scrupule, s'enrichissent en surchargeant les consommateurs, soient punis avec la plus grande sévérité. (Un homme qui vole mille ou dix mille personnes à la fois doit être plus sévèrement châtié que celui qui vole une seule personne à la fois).
- 9.—Seul le travail ou une remise réelle de fonds pourront rapporter des revenus. L'Etat ne reconnaîtra pas le droit à la spéculation.
- 10.—Le P. N. S. C., en reconnaissant à tout citoyen le droit de posséder et augmenter honnêtement son avoir, lui reconnaît le droit de léguer et d'hériter.

Principes de Politique Financière

- 1.—La finance doit devenir la servante des activités positives de la nation: agriculture, industrie, commerce, etc., et être subordonnée au bien général, sous la surveillance de l'Etat.
- 2.—Tout détenteur de capitaux est tenu de faire produire ses capitaux par des activités créatrices.
- 3.—Le groupe des financiers ne formera plus un Etat dans l'Etat, mais une classe qui devra collaborer au bien général, sans privilèges ni faveurs ni avantages particuliers. Ils seront dans l'impossibilité de dicter la politique que doit suivre le pays, pas plus que d'enchaîner les autres classes par la servitude des intérêts.
- 4.—Le P. N. S. C. exige une participation du peuple dans les profits accumulés des grandes corporations financières, profits qui ont été accumulés au moyen de lois qui les protègent.
- 5.—Le P. N. S. C. exige la formation d'une Banque Centrale, propriété entière de l'Etat, qui aura pour fonction unique de faire les échanges avec l'étranger et de stabiliser le cours de la monnaie canadienne sur les marchés étrangers.
- 6.—Le P. N. S. C. veut que les banques existantes, dont la fonction est de servir les activités économiques du peuple (industrie, commerce, etc.), se dégagent de l'emprise étrangère qu'elles peuvent subir, et qu'elles soient exclusivement au service des activités canadiennes.

- 7.—Le P. N. S. C. exige la nationalisation permanente de tout l'or extrait de la terre canadienne, cet or devant servir à garantir la monnaie d'Etat et au paiement des dettes contractées à l'extérieur, afin de réduire le plus tôt possible le fardeau des intérêts.
- 8.—Le P. N. S. C. exige la suppression du système des emprunts par l'Etat aux fins d'obtenir des fonds pour les grands travaux publics, et le remplacement de ces emprunts par des émissions de papier-monnaie garanti par la valeur et la productivité des travaux exécutés.
- 9.—Le P. N. S. C. exige la formation d'un organisme national spécial, représentatif de toutes les classes, qui aura pour fonctions de régler le crédit accordé à toute institution. (Surtout aux fins d'aider les grandes corporations à garder leurs employés au travail).
- 10.—Le P. N. S. C. exige la formation d'une Banque d'utilité publique, régie par l'Etat, pour accorder, sans intérêts, des crédits aux cultivateurs. (La plus grande garantie monétaire du pays étant sa productivité, cette Banque d'utilité publique émettra des billets de banque garantis par la production des fermes ainsi aidées, et les billets seront détruits à mesure qu'ils seront remboursés).
- 11.—Le P. N. S. C. exige la réforme radicale du système d'imposition, d'après les principes de l'économie sociale; en supprimant les contributions indirectes qui écrasent le consommateur, et certains impôts trop lourds qui gênent le producteur; en imposant de lourdes taxes aux trop grandes corporations industrielles et commerciales dont les activités pourraient être exercées avec avantage par des individus (telles les chaînes d'épicerie, de laiterie, de boulangerie,

ateliers de confections, etc.), afin de favoriser le plus possible l'initiative des individus. — Etablir la taxe unique partout où cela sera techniquement possible.

CHAPITRE SEPTIEME

Réformes Principales

- 1.—Le P. N. S. C. veut une réforme complète dans la distribution des terres de colonisation aux fins de satisfaire à tous les besoins des Canadiens.
- 2.—Le P. N. S. C. veut une réforme agraire sur les données suivantes :
 - a) Un vaste programme d'irrigation et de drainage, par le moyen de canalisation nationale et provinciale conjointes, pour assurer la meilleure distribution possible des eaux, et leur égouttement, en conformité avec les nécessités de la navigation inférieure;
 - b) La collaboration à la formation de vastes organisations coopératives de centralisation, de classification et de marchandage, possédés par les producteurs eux-mêmes;
 - c) Empêcher le morcèlement des terres complètes, dans les transferts, ventes ou legs;
 - d) Coopération étroite du pouvoir central avec les pouvoirs provinciaux dans les réformes agraires qui relèvent de ces derniers pouvoirs;

c) Abolition des organismes privés qui fixent artificiellement les prix des produits agricoles et qui n'ont pour but que la spéculation.

4.—Le P. N. S. C. exige la suppression énergique des livres, journaux, publications de toutes sortes, représentations théâtrales et cinématographiques, oeuvres d'art malsain, etc., qui exercent une influence pernicieuse contre la morale, le caractère national et les traditions acceptées.

5.—Le P. N. S. C. exige la suppression énergique de toutes les associations qui font oeuvre de subversivité contre la morale, le caractère national et les traditions acceptées.

Réforme gouvernementale et électorale (Corporation)

6.—Le P. N. S. C. veut que l'autorité de l'Etat, reconnue comme de droit divin soit calquée sur l'autorité du père de famille : qu'elle soit personnelle, réelle, stable, permanente et efficace. A cette fin, le P. N. S. C. veut une réforme gouvernementale et électorale dans l'esprit d'une organisation corporative, d'après les données suivantes :

L'Etat Corporatif voulu par le P. N. S. C. pourra être défini comme le Conseil Economique Conjoint, poussé à ses conclusions logiques. Les intérêts économiques de la nation seront groupés en trois grandes Confédérations.

1. La Confédération des employeurs ;
2. La Confédération des employés ;
3. Les travailleurs intellectuels (professionnels, artistes, etc.).

7.—Le P. N. S. C. veut que l'attitude constante de l'Etat soit celle d'un bon père de famille, veillant jalousement au respect des droits et à l'accomplissement des devoirs de ses enfants, voyant à ce que les forts aident les faibles, ne permettant pas que la famille soit désunie, mais qu'elle travaille en parfaite coopération, en pleine justice et respect mutuels.



RÉSERVE

BNQ



C 000 376 454

JL
199
P5
P37

Vous venez de lire les articles du Programme Fasciste Canadien, le "Parti NATIONAL SOCIAL CHRETIEN du Canada".

Pour mieux comprendre ces articles — ce programme, obtenez la brochure complète "Programme", explicant en détail, ce que les Fascistes vont faire lorsque rendus au pouvoir à Ottawa.

* *
*

Envoyez 15¢ à l'adresse suivante :

P. N. S. C.

Casier Postal 2290 — Place d'Armes
MONTREAL

COMMUNISME ❖

ETOILE de SION



*Emblème de la race
JUIVE.*

Le Communisme
veut une révolution
par la violence pour
détruire les idées de

**DIEU, RELIGION,
FAMILLE,
PATRIE,
PROPRIETE,
INITIATIVE
PRIVEE,**

par une
**DICTATURE
JUIVE**

FASCISME

CROIX GAMMEE



*Emblème de la race
BLANCHE.*

Le Fascisme
veut une révolution
dans l'ordre pour
conserver et raffermir
les idées de

**DIEU, RELIGION
FAMILLE,
PATRIE,
PROPRIETE,
INITIATIVE
PRIVEE,**

par une
**DICTATURE
NATIONALE**